

Compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2014

Personnes présentes :

Daniel BELIN, Nicole BOURGUIGNON, Michaël CONCHON, Valérie COURAUD, Cécile DIAS, Brigitte DUBOIS, François FUCHET, Sébastien GOGNIAT, Eric JURY, Georges LACOUR, Jean-Luc LESAVRE, Raymond MONTAGNE, Laurent NIGAUD, Jacky PERRET, Philippe WATTEAU.

Personnes excusées : Néant

Personnes absentes : Néant

L'An deux mil quatorze, le 29 mars, à 9 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Firmin proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.21221-8 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nicole BOURGUIGNON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur Raymond MONTAGNE, le plus âgé des membres, a pris ensuite la présidence.

1- Election du Maire

Candidat : Georges LACOUR

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletin nul (blanc) : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Georges LACOUR : 14 voix

Monsieur Georges LACOUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2 -Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que le choix du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Il vous est donc proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 - Election des adjoints

Election du 1^{er} adjoint

Candidat : Daniel BELIN

Le dépouillement donne les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins nuls (blanc) : 4

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Daniel BELIN : 11 voix

Monsieur Daniel BELIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint.

Election du 2^{ème} adjoint

Candidat Monsieur PERRET Jacky

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletin nul (blanc) : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

a obtenu Jacky PERRET : 13 voix

Monsieur Jacky PERRET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} adjoint.

Election du 3^{ème} adjoint

Candidat : Raymond MONTAGNE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletin nul : 3

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu : Raymond MONTAGNE : 12 voix

Monsieur Raymond MONTAGNE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} adjoint.

Election du 4^{ème} adjoint

Candidat : Laurent NIGAUD

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Laurent NIGAUD: 14 voix

Monsieur Laurent NIGAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} adjoint.

4 - Indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints

Le conseil municipal décide, avec effet au 29 mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints au maire à :

	Population (habitants)	Taux retenu en % de l'indice brut 1015 (3 741,26 €)
Maire	De 500 à 999	18 % soit : 684.26 € /mois
1 ^{er} et 2 ^{ème} adjoint	De 500 à 999	6 % soit : 228.09 €/mois
3 ^{ème} et 4 ^{ème} adjoint	De 500 à 999	5,10 % soit : 193.87 €/mois

5 – Elections des délégués dans les organismes extérieurs

	Délégués titulaires		Délégués suppléants			
		NOM	Prénom		NOM	Prénom
Syndicat Départemental d'Electrification de Saône et Loire	1 -	BELIN	Daniel	1 -	LESAVRE	Jean-Luc
Comité territorial de l'Autunois :	2 -	WATTEAU	Philippe			
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant du Mesvrin	1 -	JURY	Eric	1 -	FUCHET	François
	2 -	MONTAGNE	Raymond	2 -	DUBOIS	Brigitte
Association de Soins et Services à domicile (AUTUN)	1 -	DUBOIS	Brigitte			
GIP e-bourgogne	1 -	WATTEAU	Philippe	1 -	GOGNIAT	Sébastien
Agence Technique Départementale	1 -	BELIN	Daniel	1 -	GOGNIAT	Sébastien
Correspondant défense	1 -	FUCHET	François			

6– Désignation du nombre et élection des membres élus du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En application des articles L123-6, R 123-1 et R123-7 du code de l'action sociale et des familles, le centre d'action sociale de la commune est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal. Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce dernier. Leur mandat est renouvelable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- fixe à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de SAINT FIRMIN,
- procède à l'élection de ses 4 membres au conseil d'administration et a proclamé élu : Valérie COURAUD, Brigitte DUBOIS, François FUCHET, Raymond MONTAGNE.

7– Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire et au 1^{er} adjoint

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire et, en cas d'absence, Monsieur le 1^{er} adjoint, pour la durée du mandat :

- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- à conclure au nom du conseil municipal les baux relatifs aux logements communaux.

8– Composition des commissions communales

En gras, nom du Président

Commission appel d'offre :	Georges LACOUR Titulaires : Daniel BELIN, Jacky PERRET, Laurent NIGAUD Suppléants : Raymond MONTAGNE, Nicole BOURGUIGNON, Valérie COURAUD
Commission travaux :	Daniel BELIN, Sébastien GOGNIAT, Eric JURY, Georges LACOUR, Jean-Luc LESAVRE, Laurent NIGAUD, Raymond MONTAGNE, Jacky PERRET , Brigitte DUBOIS
Commission urbanisme :	Daniel BELIN , Georges LACOUR, Eric JURY, Jean-Luc LESAVRE, Nicole BOURGUIGNON, Jacky PERRET Valérie COURAUD, Sébastien GOGNIAT.
Commission budget :	Daniel BELIN, Nicole BOURGUIGNON, Eric JURY, Georges LACOUR , Valérie COURAUD, Raymond MONTAGNE, Jacky PERRET, Jean Luc LESAVRE
Commission milieu associatif :	Brigitte DUBOIS , Jean-Luc LESAVRE, Raymond MONTAGNE, Laurent NIGAUD, Michaël CONCHON.
Commission bulletin municipal :	Daniel BELIN, Cécile DIAS, François FUCHET, Georges LACOUR, Jacky PERRET, Philippe WATTEAU .
Commission organisation et relation avec le personnel :	Daniel BELIN (correspondant), Nicole BOURGUIGNON, Brigitte DUBOIS, Georges LACOUR , Laurent NIGAUD, Jacky PERRET, Raymond MONTAGNE.
Commission groupe scolaire :	Daniel BELIN, Georges LACOUR, Jacky PERRET , Cécile DIAS, Jean Luc LESAVRE, Sébastien GOGNIAT, Raymond MONTAGNE. Philippe WATTEAU, Michael CONCHON
Commission rythmes scolaires :	Daniel BELIN, Georges LACOUR, Jacky PERRET , Cécile DIAS, Nicole BOURGUIGNON, Valérie COURAUD
Commission révision des listes électorales (+ élections prud'homales) :	Daniel BELIN, Valérie COURAUD, Eric JURY, Georges LACOUR , Jean-Luc LESAVRE, Raymond MONTAGNE, Laurent NIGAUD, Jacky PERRET, Philippe WATTEAU.

9 – Questions diverses

- Commission des finances : jeudi 10 avril à 18h30
- Conseils municipaux : jeudi 10 avril à 20h et jeudi 24 avril à 19h.

La séance est levée à 10 heures 50.